



Fédération Tahitienne de Football

Pirae, le 28 janvier 2014

PROCES VERBAL N° 29 LIGUE 2 TAHITI 2013 - 2014

CCCD du mardi 28/01/14

Président de séance : Mr Charles ARIIOTIMA

Membres: Mr. James PERRY; Mr David RAPARII

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°1 : HOMOLOGATION DES RESULTATS

		Journée n° 3 / 13						
<u>N° de Match</u>	<u>Equipe recevante</u>	<u>Buts Rec.</u>	<u>Buts Vis.</u>	<u>Equipe visiteuse</u>	<u>Date du match</u>	<u>Heure</u>	<u>Terrain</u>	<u>Joué</u>
1	TAC	0	3	TEFANA	dim 26/01//2014	15h00	PUEU	J
2	VAIETE	1	3	AORAI	sam 25/01//2014	15h00	VAIETE	J
3	TAMARII PUNARUU	1	0	ARUE	jeu 23/01//2014	19h00	PUNARUU	J
4	Jeunes Tahitiens	0	1	OM	sam 25/01//2014	15h00	RUE GADIOT	J
5	PAPENOO	1	4	TAMARII FAAA	sam 25/01//2014	15h00	PAPENOO	J
6	EXCELSIOR	1	0	FOOTBALL VAIRAO	ven 24/01//2014	18h30	LA MISSION	J
7	CENTRAL SPORT			EXEMPT				

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°2 : CLASSEMENT GENERAL

<u>Classement</u>	<u>Nom de l'équipe</u>	<u>Points</u>	<u>Joué</u>	<u>Gagné</u>	<u>Nul</u>	<u>Perdu</u>	<u>Buts pour</u>	<u>Buts contre</u>	<u>Goal Average</u>
1	TAMARII FAAA	12	3	3	0	0	10	1	9
2	AORAI	10	3	2	1	0	5	2	3
3	TEFANA	8	2	2	0	0	8	2	6
4	ARUE	7	3	1	1	1	3	2	1
5	EXCELSIOR	7	3	1	1	1	2	4	-2
6	CENTRAL SPORT	6	2	1	1	0	3	1	2
7	OM	6	2	1	1	0	2	1	1
8	TAMARII PUNARUU	6	2	1	1	0	1	0	1
9	Jeunes Tahitiens	4	3	0	1	2	2	4	-2
10	TAC	3	2	0	1	1	1	4	-3
11	VAIETE	3	3	0	0	3	3	10	-7
12	FOOTBALL VAIRAO	2	2	0	0	2	0	4	-4
13	PAPENOO	2	2	0	0	2	1	6	-5



Fédération Tahitienne de Football

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°3 : PROCHAINE JOURNEE

		Journée n° 4 / 13					
<u>N° de Match</u>	<u>Equipe recevante</u>	<u>Buts Rec.</u>	<u>Buts Vis.</u>	<u>Equipe visiteuse</u>	<u>Date du match</u>	<u>Heure</u>	<u>Terrain</u>
1	FOOTBALL VAIRAO			PAPENOO	dim 02/02//2014	15h00	VAIRAO
2	TAMARII FAAA			Jeunes Tahitiens	ven 31/01//2014	20h30	PUURAI
3	TAMARII PUNARUU			OM	jeu 30/01//2014	19h00	STADE PUNARUU
4	ARUE			VAIETE	jeu 30/01//2014	18h30	ARUE
5	AORAI			TAC	sam 01/02//2014	15h00	TAUNOA
6	TEFANA			CENTRAL SPORT	ven 31/01//2014	18h30	PUURAI
7	EXCELSIOR			EXEMPT	dim 02/02//2014	15h30	

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°4 : RECLAMATION AS VAIRAO

Réserve technique de l'AS Vairao lors du match AS Excelsior vs AS Vairao du 24/01/2014 au stade de la Mission

1- Intitulé de la réserve

« Contestation de l'AS Vairao sur le but marqué sur coup franc indirect et le ballon est rentré dans le but sans avoir été touché par un second joueur. »

2- Nature du jugement

Après étude des pièces versées au dossier, la CCCD jugeant en première instance,

3- Recevabilité

- * Attendu que la réserve a été déposée à savoir à la fin de la rencontre sans la présence de l'arbitre,
- * Attendu que celui-ci a déjà quitté le stade après avoir rempli les formalités administratives en présence des représentants des deux clubs,
- * Attendu qu'à l'article 115.A.2 des Règlements Généraux stipule que : « toute réclamation se pose uniquement à la fin d'une rencontre officielle. »
- * Attendu qu'à l'article 115.A.4 des Règlements Généraux stipule que : « Elle doit être signée obligatoirement par les deux capitaines pour les rencontres seniors ou par les représentants des deux clubs pour les rencontres de catégories jeunes et par l'arbitre de la rencontre. »
- * Attendu que la réclamation n'a pas été confirmée par le dépôt d'un montant de mille francs,
- * Attendu qu'à l'article 115.B des Règlements Généraux stipule que : « Le droit de confirmation d'un montant de mille francs (1.000XPF) à joindre à la réclamation écrite, est exigé pour toutes les compétitions.



Fédération Tahitienne de Football

En conséquence, la CCCD déclare la **RESERVE NON RECEVABLE**

4- Au fond

- * Attendu que l'arbitre écrit dans son rapport que : « il confirme que le ballon a été touché par le gardien de but avant qu'il entre dans les buts. »
- * Attendu que le texte de la FIFA lois du jeu 2013-2014 à la loi 13 stipule que : « lors d'un coup franc indirect, un but ne peut être marqué que si le ballon entre dans le but après avoir touché un autre joueur. »
- * Attendu qu'en conséquence, la réserve n'est pas fondée.
- * Attendu que l'AS Vairao n'a pas confirmé

5- Décision

Par ces motifs, la CCCD **DECLARE LA RESERVE NON RECEVABLE, NON FONDEE, CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN** et **HOMOLOGUE** le résultat sur le score de un à zéro en faveur de l'AS Excelsior.

-Appel possible en interne : « La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel, dans un délai de dix jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 8 des Règlements Généraux de la FTF.

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°5 : REPROGRAMMATION

AS TAMARII PUNARUU VS AS OL.MAHINA

La rencontre initialement prévue le vendredi 31/01/14 est reprogrammé comme suit :

Journée n° 4 / 13							
<u>N° de Match</u>	<u>Equipe recevante</u>	<u>Buts Rec.</u>	<u>Buts Vis.</u>	<u>Equipe visiteuse</u>	<u>Date du match</u>	<u>Heure</u>	<u>Terrain</u>
3	TAMARII PUNARUU			OM	jeu 30/01/2014	19h00	STADE PUNARUU

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°6 : DECISION DU BUREAU FEDERAL

AS TEFANA B vs AS TAMARII PUNARUU

Suite à la saisine de la Commission d'Appel par le Bureau Fédéral, le résultat entre l'AS Tefana B et l'AS Tamarii Punaruu n'est pas homologué.



Fédération Tahitienne de Football

CHAMPIONNAT LIGUE 2 PHASE 2

DECISION N°7: INCIDENT LORS DU MATCH AS OL.MAHINA vs AS EXCELSIOR

☛ Suite à l'audition du joueur, la suspension de Monsieur Steeve HAUARIKI de l'AS Excelsior est prolongée et ce jusqu'à nouvel ordre, la CCCD décidant de prolonger l'enquête.

Le Président de séance

Charles ARIOTIMA